



AVIS DE COURSE

Régate de ligue Mémorial Alain Lehoerff

Du 05/10 au 06/10/2019

Autorité Organisatrice (OA) : YACHT CLUB BASQUE

Parking des Dériveurs - Socoa - 64500 Ciboure

Grade : 5A

Série(s) : Finn(FIN), Europe(EUR), Yole OK(YOL)

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV2017-2020)*.
- 1.2 Les règlements fédéraux et le règlement sportif avec ses annexes de la Ligue de Voile Nouvelle Aquitaine
- 1.3 Les règles de classe si elles s'appliquent.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des séries : **Finn, Europe, Yole OK**
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à l'adresse suivante : contact@ycbasque.org
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription sont de 20€ pour toutes les séries.



5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	05/10/2019	11H00
Clôture des inscriptions	05/10/2019	12H00
Apéritif / repas au YCB samedi soir (Réservation : cf. Bulletin d'inscription)	05/10/2019	19H30
Remise des prix	06/10/2019	17H00

Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
05/10/2019	13H00	Finn / Europe / Yole OK
06/10/2016	10H00	Finn / Europe / Yole OK

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après :15H30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales sur le tableau d'affichage du YCB.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type Technique.

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués en présence des participants.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Yacht Club Basque : www.ycbasque.org

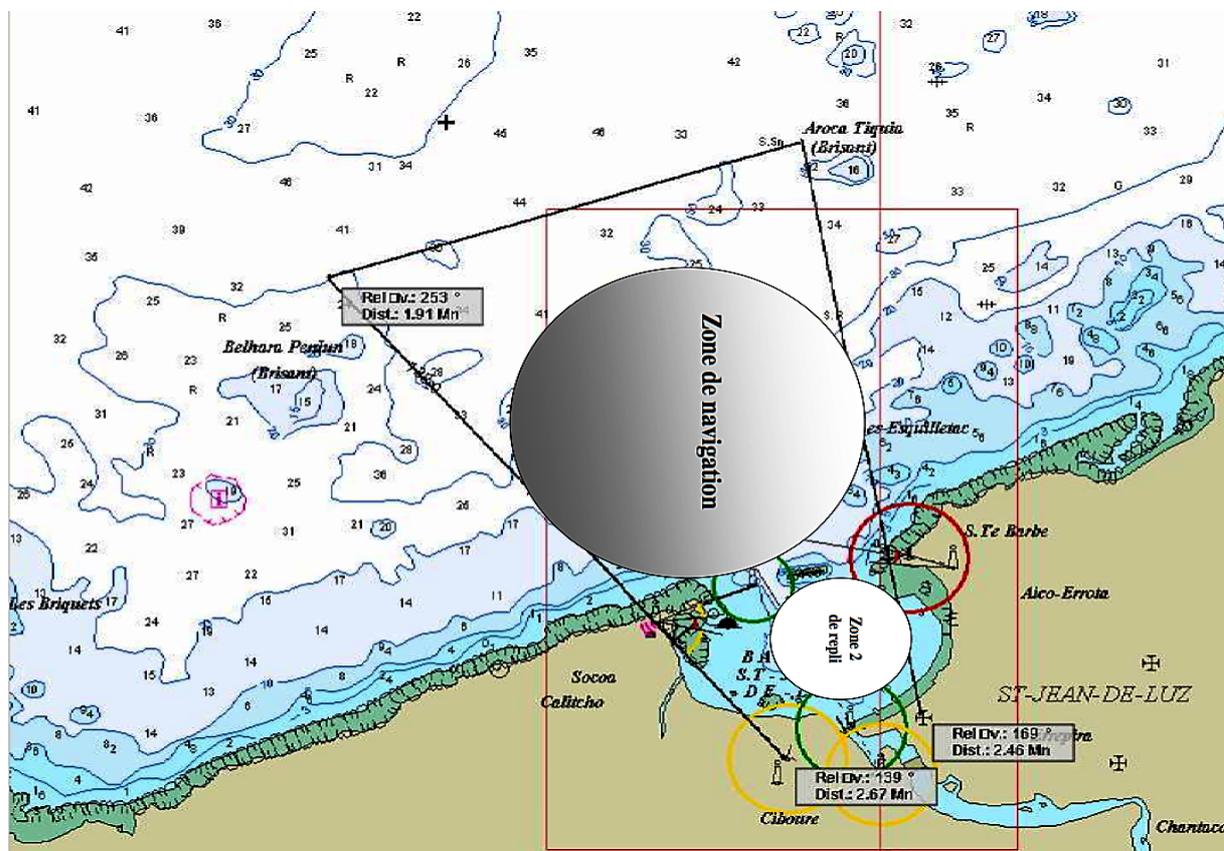
Téléphone : 05 59 47 18 31

E-mail : contact@ycbasque.org

SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

Port de	Baies de	Date	pleine mer	basse mer	Coefficient
Socoa	Saint-Jean-de-Luz	05/10/2019	10H02	16H18	51
Socoa	Saint-Jean-de-Luz	06/10/2019	11H23	17H40	37

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE





PLAN D'ACCES AU YACHT CLUB BASQUE



Adresse : YACHT CLUB BASQUE - AVENUE DU COMMANDANT PASSICOT - 64500 CIBOURE

Accès routier : AUTOROUTE A 63 : SORTIE SAINT JEAN DE LUZ SUD
D 913
RUE DE SOCOA
AVENUE DU COMMANDANT PASSICOT